



**COMMISSION EUROPÉENNE**  
DIRECTION GENERALE ENTREPRISES et INDUSTRIE

Industries chimiques, métalliques, mécaniques, électriques et de la construction; Matières premières  
**Construction, Equipements à pression, Métrologie**

Bruxelles, le 1 septembre 2010  
**M/118 rev.1 FR**

## **ADDENDUM**

AU

MANDAT DONNÉ AU CEN/CENELEC

POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE NORMALISATION  
VISANT À ÉTABLIR DES NORMES HARMONISÉES POUR DES

**M118 - PRODUITS POUR L'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX USÉES**

- Le mandat actuel **M118 - PRODUITS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES** n'inclut la caractéristique de performance «réaction au feu» pour aucun produit.
- La délégation allemande a présenté une demande ayant pour objet l'inclusion de la réaction au feu comme caractéristique de performance pour tous les produits couverts par ce mandat, étant donné qu'il existe, en Allemagne, une réglementation en matière de réaction au feu pour ces produits.
- Ce point a été examiné lors de la réunion du Groupe préparatoire des 23 et 24 octobre et aucune objection n'a été soulevée.
- La décision 97/464/CE de la Commission sera modifiée en conséquence: le tableau standard «réaction au feu» sera donc ajouté pour chaque famille de produits.

**L'annexe A met en évidence les modifications:**

## ANNEXE A

Dans les tableaux de l'annexe 2 du mandat 118, ajouter «réaction au feu» comme caractéristique de performance pour l'exigence essentielle 2, pour **toutes** les familles de produits.

Ces familles de produits sont les suivantes:

### **I)- PRODUITS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES UTILISÉS À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS**

**A)- Clapets anti-retour; clapets équilibreurs de pression utilisés à l'intérieur des bâtiments**

**B)- Kits et éléments pour installations de traitement des eaux usées et mini-stations de traitement sur place**

### **II)- PRODUITS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES UTILISÉS À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS**

**A)- Kits et éléments pour installations de traitement des eaux usées et mini-stations de traitement sur place des eaux de pluie et des effluents fécaux et organiques**  
**- Fosses septiques**

**B)- Conduites préfabriquées d'évacuation:**  
**- pour les eaux usées provenant de bâtiments et d'ouvrages de génie civil, notamment les routes**

**C)- Regards de visite et boîtes de branchement:**  
**utilisés sur les routes, les zones de stationnement, les accotements et à l'extérieur des bâtiments**

**D)- Tampons, échelons, échelles et mains courantes pour regards de visite et boîtes de branchement, avaloirs:**  
**utilisés sur les routes, les zones de stationnement, les accotements et à l'extérieur des bâtiments**

**E)- Séparateurs**

**En conséquence**, l'actuel tableau synoptique des caractéristiques doit être remplacé par le tableau suivant:

## TABLEAU SYNOPTIQUE DES CARACTÉRISTIQUES

### PRODUITS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

EE	Caractéristiques de performance	Usage intérieur		Usage extérieur					Durabilité
		A) clapets	B) kits	A) kits traitement	B) conduites	C) regards de visite	D) tampons	E) séparateurs	
<b>1</b>									
<b>2</b>	- réaction au feu	O	O	O	O	O	O	O	
<b>3</b>	- étanchéité à l'eau - étanchéité à l'air ( <i>pas de dégagement d'air vicié</i> ) - efficacité - efficacité du traitement - capacité de traitement - étanchéité aux liquides	O O O	O O	O  O O		O		O  O	
<b>1.</b>	2. - DIMENSION D'OUVERTURE - capacité portante - résistance à la chaleur - résistance mécanique - flèche sous charge 3. - DEFORMATION MAXIMALE SOUS CHARGE ( <i>POUR LES INSTALLATIONS ENTERREES FLEXIBLES</i> ) 4. - RESISTANCE A L'ECRASEMENT ( <i>POUR LES INSTALLATIONS ENTERREES RIGIDES</i> ) - résistance au dérapage - sécurité des enfants	O O	O	O	O O	O	O	O O	
<b>5</b>	- niveau sonore		O						
<b>6</b>									

O (contre la corrosion, les produits chimiques, le gel...)

5.

À l'annexe 3 «ATTESTATION DE CONFORMITÉ»,

**PRODUITS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES UTILISÉS À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS (1/2)**

À la section 1, ajouter:

Produit(s)	Usage(s) prévu(s)	Niveau(x) ou classe(s) <i>Réaction au feu</i>	Système(s) d'attestation de conformité
<b>Clapets anti-retour; clapets équilibreurs de pression</b>	<b>Pour les usages soumis à la réglementation en matière de réaction au feu</b>	A1*, A2*, B*, C*	<b>1</b>
		----- A1**, A2**, B**, C**, D, E	<b>3</b>
		----- (A1 à E)***, F	<b>4</b>
Système 1: Voir DPC, annexe III, point 2) i), sans essai par sondage sur échantillons Système 3: voir DPC, annexe III, point 2) ii), deuxième possibilité Système 4: voir DPC, annexe III, point 2) ii), troisième possibilité * Produits/matériaux pour lesquels une étape clairement identifiable du processus de production entraîne une amélioration de la classification de la réaction au feu (par exemple: ajout de produits ignifuges ou limitation des matériaux organiques). ** Produits/matériaux non couverts par la note *. *** Produits/matériaux dont la réaction au feu ne requiert pas d'essai (par exemple: produits/matériaux de classe A1 conformément à la décision 96/603/CE de la Commission, telle que modifiée).			

**PRODUITS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES UTILISÉS À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS (2/2)**

À la section 1, ajouter:

Produit(s)	Usage(s) prévu(s)	Niveau(x) ou classe(s) <i>Réaction au feu</i>	Système(s) d'attestation de conformité
<b>Kits pour les stations de pompage des eaux usées et les installations de relevage des effluents</b>	<b>Pour les usages soumis à la réglementation en matière de réaction au feu</b>	A1*, A2*, B*, C*	<b>1</b>
		----- A1**, A2**, B**, C**, D, E	<b>3</b>
		----- (A1 à E)***, F	<b>4</b>
Système 1: Voir DPC, annexe III, point 2) i), sans essai par sondage sur échantillons Système 3: voir DPC, annexe III, point 2) ii), deuxième possibilité Système 4: voir DPC, annexe III, point 2) ii), troisième possibilité * Produits/matériaux pour lesquels une étape clairement identifiable du processus de production entraîne une amélioration de la classification de la réaction au feu (par exemple: ajout de produits ignifuges ou limitation des matériaux organiques). ** Produits/matériaux non couverts par la note *. *** Produits/matériaux dont la réaction au feu ne requiert pas d'essai (par exemple: produits/matériaux de classe A1 conformément à la décision 96/603/CE de la Commission, telle que modifiée).			

**PRODUITS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES UTILISÉS À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS (1/3)**

À la section 1, ajouter:

Produit(s)	Usage(s) prévu(s)	Niveau(x) ou classe(s) <i>Réaction au feu</i>	Système(s) d'attestation de conformité
<b>Kits et éléments pour installations de traitement des eaux usées et mini-stations de traitement sur place</b> <b>- Fosses septiques</b>	<b>Pour les usages soumis à la réglementation en matière de réaction au feu</b>	A1*, A2*, B*, C*	<b>1</b>
		----- A1**, A2**, B**, C**, D, E	<b>3</b>
		----- (A1 à E)***, F	<b>4</b>
Système 1: Voir DPC, annexe III, point 2) i), sans essai par sondage sur échantillons Système 3: voir DPC, annexe III, point 2) ii), deuxième possibilité Système 4: voir DPC, annexe III, point 2) ii), troisième possibilité * Produits/matériaux pour lesquels une étape clairement identifiable du processus de production entraîne une amélioration de la classification de la réaction au feu (par exemple: ajout de produits ignifuges ou limitation des matériaux organiques). ** Produits/matériaux non couverts par la note *. *** Produits/matériaux dont la réaction au feu ne requiert pas d'essai (par exemple: produits/matériaux de classe A1 conformément à la décision 96/603/CE de la Commission, telle que modifiée).			

**PRODUITS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES UTILISÉS À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS (2/3)**

À la section 1, ajouter:

Produit(s)	Usage(s) prévu(s)	Niveau(x) ou classe(s) <i>Réaction au feu</i>	Système(s) d'attestation de conformité
<b>Conduites préfabriquées d'évacuation</b>	<b>Pour les usages soumis à la réglementation en matière de réaction au feu</b>	A1*, A2*, B*, C*	<b>1</b>
		----- A1**, A2**, B**, C**, D, E	<b>3</b>
		----- (A1 à E)***, F	<b>4</b>
Système 1: Voir DPC, annexe III, point 2) i), sans essai par sondage sur échantillons Système 3: voir DPC, annexe III, point 2) ii), deuxième possibilité Système 4: voir DPC, annexe III, point 2) ii), troisième possibilité * Produits/matériaux pour lesquels une étape clairement identifiable du processus de production entraîne une amélioration de la classification de la réaction au feu (par exemple: ajout de produits ignifuges ou limitation des matériaux organiques). ** Produits/matériaux non couverts par la note *. *** Produits/matériaux dont la réaction au feu ne requiert pas d'essai (par exemple: produits/matériaux de classe A1 conformément à la décision 96/603/CE de la Commission, telle que modifiée).			

**PRODUITS POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES UTILISÉS À  
L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS (3/3)**

À la section 1, ajouter:

Produit(s)	Usage(s) prévu(s)	Niveau(x) ou classe(s) <i>Réaction au feu</i>	Système(s) d'attestation de conformité
<b>Regards de visite et boîtes de branchement</b>	<b>Pour les usages soumis à la réglementation en matière de réaction au feu</b>	A1*, A2*, B*, C*	<b>1</b> -----
<b>Tampons, échelons, échelles et mains courantes et regards de visite, avaloirs</b>		A1**, A2**, B**, C**, D, E	<b>3</b> -----
<b>Séparateurs</b>		(A1 à E)***, F	<b>4</b> -----
<p>Système 1: Voir DPC, annexe III, point 2) i), sans essai par sondage sur échantillons            Système 3: voir DPC, annexe III, point 2) ii), deuxième possibilité            Système 4: voir DPC, annexe III, point 2) ii), troisième possibilité            * Produits/matériaux pour lesquels une étape clairement identifiable du processus de production entraîne une amélioration de la classification de la réaction au feu (par exemple: ajout de produits ignifuges ou limitation des matériaux organiques).            ** Produits/matériaux non couverts par la note *.            *** Produits/matériaux dont la réaction au feu ne requiert pas d'essai (par exemple: produits/matériaux de classe A1 conformément à la décision 96/603/CE de la Commission, telle que modifiée).</p>			